



## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique

**TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DU PARC-RELAIS  
BUTTINIÈRE A LORMONT LOT 12 SPRINLAGE suite 1ère  
consultation du lot 12 déclarée sans suite**

### Règlement de la Consultation

Dates et heure limites de réception des offres  
**12 août 2025 à 17h00**

**Maître d'ouvrage :**  
Bordeaux Métropole



**Mandataire (maître d'ouvrage délégué) :**  
Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux

#### N° de marché

2	0	2	5	-	0	2	R
---	---	---	---	---	---	---	---

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

<b>ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.2 MODE DE PASSATION	4
2.3 TYPE ET FORME DU CONTRAT	4
2.4 DEVOLUTION DU MARCHE	4
<b>ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1 DUREE PREVISIONNELLE D'EXECUTION DU MARCHE	4
3.2 PRESENTATION DU CANDIDAT	5
3.3 SOUS-TRAITANCE	5
3.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
3.5 VARIANTES	5
3.6 TRANCHES OPTIONNELLES	5
3.7 FORME DES PRIX	5
3.8 CLAUSE INSERTION SOCIALE	5
3.9 CLAUSE ENVIRONNEMENTALE	5
3.10 AUTRES PRECISIONS	6
<b>ARTICLE 4. INTERVENANTS</b>	<b>6</b>
4.1 MAITRISE D'OUVRAGE	6
4.2 MAITRISE D'ŒUVRE	6
4.3 CONTROLE TECHNIQUE	7
4.4 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	7
<b>ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE</b>	<b>8</b>
6.1 PIECES DE LA CANDIDATURE	8
6.2 PRECISIONS SUR LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE	9
6.3 PIECES DE L'OFFRE	9
6.4 PRECISIONS SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE	10
<b>ARTICLE 7. JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 8. NEGOCIATIONS</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 9. CONDITIONS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE</b>	<b>12</b>
1. SIGNATURE MANUSCRITE	12
2. SIGNATURE ELECTRONIQUE	12
<b>ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 11. VISITE DE SITE</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 12. VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b>	<b>13</b>

## Article 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

### Maître de l'ouvrage – Entité Adjudicatrice :

**Bordeaux Métropole**  
Direction Générale Mobilités  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux Cedex

### Conduite d'opération :

**Bordeaux Métropole**  
Direction des constructions et du patrimoine bâti  
85-87 boulevard Alfred Daney  
33300 Bordeaux

### Mandataire du maître d'ouvrage :

**SRIA de l'Université de Bordeaux**  
351 cours de la Libération  
33405 Talence Cedex

Représenté par Nicolas FLAMENT son président

## Article 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet de la consultation

Travaux de rénovation et extension du parc-relais Buttinière à Lormont – Lot 12 passé en Appel d'offres ouvert

***Nota : Le lot 12 – Sprinklage a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> consultation en Procédure avec négociation. La procédure pour ce lot a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.***

L'opération est située au nord de la métropole bordelaise, à Lormont, au sein du pôle d'échange TRAM, bus et vélos de la Buttinière.

Le parc-relais de la Buttinière, construit en 2004, est à usage exclusif de parking pour véhicules légers et comprend un local commercial (TBM).

D'une capacité actuelle de 603 places de stationnement sur 4 niveaux (R+3), ce parc présente une saturation permanente de son occupation et connaît des désordres structurels importants.

Le parc de stationnement est un ERP de type parc de stationnement largement ventilé (PSLV), dont il faudra conserver le statut.

L'opération consiste en :

- la rénovation du bâti existant (remise en état de la structure, couverture végétalisée comprenant des panneaux photovoltaïques, étanchéité, mise en conformité incendie...),
- l'extension du parc-relais, pour une capacité supplémentaire d'environ 280 places, dont la surface totale à construire est estimée à environ 7 200 m<sup>2</sup>,
- des aménagements de voiries et d'espaces extérieurs, liés aux modifications de circulations de véhicules et liaisons piétonnes,
- la prise en compte d'une future connexion piétonne avec le pont des Collines.

Les travaux seront réalisés en site occupé. Leur phasage devra permettre de conserver les flux d'usagers à l'extérieur du parc et autant que possible les zones de stationnement à l'intérieur du parc.

**Lieu(x) d'exécution :** Parc-relais Buttinière – route de Bordeaux – 33310 Lormont

**Code NUTS :** FR612

**CPV :** 45213312 - Travaux de construction de parkings à étages

**Règlement de Consultation :** Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

## 2.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

**Nota : Le lot 12 – Sprinklage a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> consultation en Procédure avec négociation. La procédure a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général pour ce lot.**

## 2.3 Type et forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 2.4 Dévolution du marché

Marché global  Marché alloti :

Numéro, intitulé et nomenclature communautaire (CPV) de chaque lot de la consultation :

**Le lot 12 objet du présent RC est passé en Appel d'offres ouvert :**

Lot N°	Désignation	Classification principale	Classification complémentaire
01	VRD / GROS-ŒUVRE / AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS		
02	CHARPENTE MÉTALLIQUE ET BOIS		
03	COUVERTURE VÉGÉTALISÉE / ÉTANCHÉITÉ		
04	RÉSINE / REPRISE ASPHALTE		
05	FAÇADES PEINTES / BARDAGE		
06	SERRURERIE / MENUISERIES EXTÉRIEURES		
07	PEINTURE / SIGNALÉTIQUE / SECOND-ŒUVRE		
08	ÉLECTRICITÉ		
09	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES		
10	ASCENSEUR		
11	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / PLOMBERIE / SANITAIRE		
12	SPRINKLAGE	45343200-5	

**Nota : Le lot 12 – Sprinklage a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> consultation en Procédure avec négociation. La procédure pour ce lot a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.**

**Les lots 01, 02, 03, 06 et 08 sont passés en Procédure avec négociation.**

**Les lots 04, 05, 07, 09, 10 et 11 sont passés en Procédure adaptée ouverte.**

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.

## Article 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1 Durée prévisionnelle d'exécution du marché

La durée d'exécution prévisionnelle globale du marché pour l'ensemble des lots est de 25 mois, comprenant la période de préparation de chantier.

Par dérogation à l'article 28.1 du GGAC-Travaux, la durée de la période de préparation de chantier est de 4 mois.

Le délai global d'exécution court à compter de la date fixée par ordre de service de démarrage des études d'exécution et de synthèse, notifié au titulaire du lot principal, à savoir le lot 01 – VRD / Gros-

Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

œuvre / Aménagements paysagers. Une copie de cet ordre de service est notifiée aux titulaires des autres lots.

Les travaux préparatoires (phases 0.1 et 0.2) seront anticipés avant la fin de la période de préparation, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution, et feront l'objet d'un ordre de service de démarrage spécifique, notifié dans les mêmes conditions que l'ordre de service de démarrage des études d'exécution et de synthèse.

Les travaux (à compter de la phase 1) feront l'objet d'un ordre de service de démarrage, notifié dans les mêmes conditions que l'ordre de service de démarrage des études d'exécution et de synthèse.

Les délais d'exécution propres à chaque lot sont précisés au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et au calendrier prévisionnel d'exécution joints au DCE.

### 3.2 Présentation du candidat

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

### 3.3 Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

### 3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.5 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 3.6 Tranches optionnelles

Le marché ne comporte pas de tranches optionnelles.

### 3.7 Forme des prix

Forme des prix : global et forfaitaire.

### 3.8 Clause insertion sociale

Le marché public met en œuvre une clause sociale (article 1.6 du CCAP) :

NON      OU       OUI

### 3.9 Clause environnementale

Le marché public met en œuvre une clause environnementale :

NON      OU       OUI

Le marché comporte des objectifs environnementaux dont des objectifs de réemploi.

**Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)**

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

### 3.10 Autres précisions

Délai global de paiement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Réservations de marchés :

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 et R2113-8 du Code de la commande publique.

Prestations similaires :

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu, avec l'attributaire, à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires.

## Article 4. INTERVENANTS

### 4.1 Maîtrise d'ouvrage

**Maître de l'ouvrage :**

**Bordeaux Métropole**

Direction Générale Mobilités  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux Cedex

**Conduite d'opération :**

**Bordeaux Métropole**

Direction des constructions et du patrimoine bâti  
85-87 boulevard Alfred Daney  
33300 Bordeaux

**Mandataire du maître d'ouvrage :**

**SRIA de l'Université de Bordeaux**

351 cours de la Libération  
33405 Talence Cedex

Représenté par Nicolas FLAMENT son président

### 4.2 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le groupement BLP & Associés (architecte mandataire/OPC) et Ingérop (bureau d'études/CSSI).

La mission qui lui est confiée consiste en une mission de base au sens de l'article R2431-4 du Code de la commande publique :

ESQ Etude d'esquisse

APS Avant-projet sommaire

APD Avant-projet définitif

PRO Etudes de projet

ACT Assistance pour la passation du contrat de travaux

VISA Conformité et visa d'exécution au projet

DET Direction de l'exécution des travaux

AOR Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

GPA Assistance au suivi de parfait achèvement

Les missions complémentaires suivantes lui sont également attribuées :

SYN Direction de Synthèse (hors mission EXE)

OPC Organisation Pilotage et Coordination

CEM Détermination des Coûts d'Exploitation et de maintenance

CSSI Coordination Système Sécurité Incendie

**Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)**

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

TDS Traitement de la signalétique intérieure et extérieure

#### 4.3 Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par SOCOTEC.

Le contrôleur technique intervient dans les conditions des articles L125-1 et suivants et R125-1 et suivants du Code de construction et de l'habitation.

Les missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

Mission L	relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
Mission S	relative à la sécurité des personnes dans les constructions
Mission P1	relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
Mission LE	relative à la solidité des existants
Mission PS	relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
Mission Hand	relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Mission F	relative au fonctionnement des installations
Mission PV	relative au récolement et examen, avant la réception, des procès-verbaux des essais effectués sur les installations techniques
Mission ATT Hand	relative à la délivrance, en fin de chantier, de l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
Mission VIEL	relative à la vérification initiale des installations électriques
Mission CONSUEL	relative à la vérification des installations électriques avant mise sous tension

#### 4.4 Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est assurée par PRESENTS.

L'opération est de catégorie 1 au sens de l'article R4532-1 du Code du travail. La mission du coordonnateur SPS porte sur les phases de conception et de réalisation de l'opération.

### Article 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

0. Règlement de la consultation Phase offre
1. L'Acte d'engagement (AE) et ses annexes
2. Le présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
3. Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
  - a. Ensemble des pièces écrites joint au DCE
  - b. Ensemble des pièces graphiques joint au DCE
  - c. Ensemble des pièces OPC joint au DCE
  - d. Ensemble des pièces annexes joint au DCE
4. La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
5. Le calendrier détaillé d'exécution joint à la consultation visé à l'article 6 du CCAP, qui sera remplacé par le calendrier détaillé d'exécution en début des travaux
6. Le RICT du contrôleur technique
7. Le PGCSPPS du coordonnateur SPS
8. Le dossier de site comprenant le DOE de structure, les études de faisabilité et les diagnostics (DT réseaux, IC réseaux, reconnaissances structurelles, G2-PRO, pollution des terres, amiante-HAP des enrobés, hydrogéologie)
9. Les autorisations administratives (Permis de construire, examen au cas par cas, Dossier Loi sur l'Eau, autorisation de rejet des eaux d'exhaure en phase chantier, dossier d'intention STRMTG)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr/>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

**Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)**

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Article 6. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Pour tous les échanges avec les candidats l'acheteur utilise la Plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr/>. **Les entreprises devront à cet effet renseigner impérativement dans la lettre de candidature une adresse électronique consultée quotidiennement.**

L'offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO.

Si l'offre est rédigée dans une autre langue, elle sera obligatoirement accompagnée d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis par le candidat.

### 6.1 Pièces de la candidature

Les candidats doivent utiliser les **formulaire DC1** (lettre de candidature) **et DC2** (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

1. Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 de Code de la commande publique.
2. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner et intégrant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
3. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-6 à 12 du Code de la commande publique :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles et part affecté aux prestations objet du lot candidaté ;
  - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
4. Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R 2142-13 et 14 du Code de la commande publique :
  - a. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
  - b. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
  - c. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
  - d. Liste des références de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution, les coordonnées du maître d'ouvrage et/ou du maître d'œuvre, et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - e. **Qualifications minimales requises** pour les lots suivants (joindre le certificat ou équivalent<sup>1</sup>) :

**Lot 12- Sprinklage : APSAD IF1**

<sup>1</sup> Equivalent : tout document apportant la preuve du niveau de qualification du candidat (certifications d'autres organismes indépendants ou attestations de la qualité des travaux réalisés par un maître d'œuvre, maître d'ouvrage ou autre tiers). La liste des références de chantiers similaires n'est pas suffisante

**Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)**

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché :**

- **Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail**
- **Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.**

**Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur.

## 6.2 Précisions sur la présentation de la candidature

- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature.
- Le candidat veillera à préciser dans sa lettre de candidature (DC1) **une adresse électronique valide et consultée quotidiennement.**
- Si l'on constate que des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours.
- Toute candidature incomplète pourra être immédiatement écartée.

## 6.3 Pièces de l'offre

Le dossier d'offre des candidats sera constitué des pièces suivantes :

Un projet de marché comprenant :

1. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
2. Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : pièce jointe au DCE à accepter sans aucune modification, daté et signé,
3. La Décomposition du prix globale forfaitaire (DPGF) renseignée sur le support fourni au DCE à remettre sous format excel et pdf pour l'analyse,
4. Un mémoire technique et méthodologique, détaillant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise, notamment :

- **Organisation du candidat et précision des moyens humains et matériels prévus :** organigramme de l'équipe prévue pour le chantier, effectifs dédiés au chantier, organisation des équipes chantier, qualifications professionnelles pertinentes des intervenants en charge de l'exécution du marché, modes de communication interne, précision le cas échéant des prestations envisagées d'être sous-traitées, tout autre élément que le candidat juge utile de préciser.
- **Méthodologie d'intervention et organisation du chantier :** prise en compte des spécificités du projet et du site (chantier au sein d'un pôle d'échanges multimodal et d'un parc de stationnement en activité, gestion des flux tenant compte des usagers et sécurité du chantier au regard de ces flux, chantier à faible nuisances), mesures compensatoires de protection des ouvrages existants, rythme des livraisons et gestion des stockages, méthodologie pour la bonne réalisation des tâches et des ouvrages, tout autre élément que le candidat juge utile de préciser.

Le candidat précisera l'ensemble des mesures prises ayant pour objectif de participer à une meilleure protection de l'environnement (exemple : utilisation de matériaux biosourcés, valorisation et tri des déchets de chantier, réemploi, recours à la production hors-site, plan de réduction des nuisances chantier, gestion des déblais et remblais,...). Le candidat veillera à proposer des actions et des engagements chiffrés et vérifiables,

**Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)**

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

attachés directement et spécifiquement au projet du maître d'ouvrage. Ces engagements seront intégrés contractuellement au marché en phase de mise au point.

- **Note technique démontrant la bonne compréhension du projet** : dispositions techniques envisagées pour la bonne réalisation des prestations décrites au CCTP, dossier de fiches techniques et tableau récapitulatif pour les principaux produits et équipements prévus par le candidat conformément aux prescriptions du CCTP (dossier à fournir en annexe au mémoire), tout autre élément que le candidat juge utile de préciser.
  - **Note détaillant les dispositions envisagées pour le respect des délais** : prise en compte du phasage des travaux, prise en compte du calendrier prévisionnel, prise en compte des tâches et délais particuliers des autres lots et de leur ordonnancement, dispositions prévues pour le bon déroulé des études et la bonne anticipation des commandes et approvisionnements, évaluation des durées d'interventions par tâches et des effectifs de chantier associés, propositions éventuelles d'optimisations,
5. Le calendrier prévisionnel des travaux, dûment signé,

#### 6.4 Précisions sur la présentation de l'offre

- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de l'offre, reprenant la numérotation des pièces ci-dessus.
- Le soumissionnaire veillera à préciser à l'acte d'engagement une adresse électronique valide et consultée quotidiennement qui sera utilisée pour tous les échanges sur la plateforme.
- Avant de procéder à l'examen des offres, si certaines pièces de l'offre sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les soumissionnaires concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours.
- Toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée.
- Si le candidat renonce au bénéfice de l'avance dans les conditions prévues au Cahier des clauses administratives particulières, il doit le préciser à l'acte d'engagement.
- La remise des documents en pdf issu des documents source word ou excel sera appréciée (plutôt qu'un scan des documents).

### Article 7. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-2, R2152-1 à 8 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres initiales sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique	40%
Prix des prestations	60%

Ces critères sont décomposés en sous-critères dont la pondération est détaillée ci-après :

#### 1) Critère n° 1 (40%) : Valeur technique

L'offre sera appréciée au travers du mémoire technique et méthodologique sur les points suivants :

- **Sous-critère n° 1.1 (20% du critère)** : Qualité de l'organisation du candidat et pertinence des moyens humains et matériels prévus :  
Organigramme de l'équipe prévue pour le chantier, effectifs dédiés au chantier, organisation des équipes chantier, qualifications professionnelles pertinentes des intervenants en charge de l'exécution du marché, modes de communication interne, précision le cas échéant des prestations envisagées d'être sous-traitées.
- **Sous-critère n° 1.2 (40% du critère)** : Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention et de l'organisation du chantier
  - Prise en compte des spécificités du projet et du site (chantier au sein d'un pôle d'échanges multimodal et d'un parc de stationnement en activité, gestion des flux tenant compte des usagers et sécurité du chantier au regard de ces flux, chantier à faible nuisances), mesures

Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

compensatoires de protection des ouvrages existants, rythme des livraisons et gestion des stockages, méthodologie pour la bonne réalisation des tâches et des ouvrages.

- Qualité des propositions de mesures prises en vue de participer à une meilleure protection de l'environnement.

- **Sous-critère n° 1.3 (20% du critère) :** Qualité et cohérence de la note technique démontrant la bonne compréhension du projet

Dispositions techniques envisagées pour la bonne réalisation des prestations décrites au CCTP, dossier de fiches techniques et tableau récapitulatif pour les principaux produits et équipements prévus par le candidat conformément aux prescriptions du CCTP.

- **Sous-critère n° 1.4 (20% du critère) :** Qualité de la note détaillant les dispositions envisagées pour le respect des délais

Prise en compte du phasage des travaux, prise en compte du calendrier prévisionnel, prise en compte des tâches et délais particuliers des autres lots et de leur ordonnancement, dispositions prévues pour le bon déroulé des études et la bonne anticipation des commandes et approvisionnements, évaluation des durées d'interventions par tâches et des effectifs de chantier associés, propositions éventuelles d'optimisations.

## 2) Critère n° 2 (60%) : Prix des prestations

Le prix global et forfaitaire des prestations sera jugé au regard du montant HT indiqué à l'acte d'engagement selon la formule suivante :

$N_i = 60 \times (P_m / P_i)$  dans laquelle :

$N_i$  = Note attribuée à l'offre du soumissionnaire (i)

$P_m$  = Montant de l'offre la moins-disante

$P_i$  = Montant de l'offre du soumissionnaire (i)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du concurrent, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres seront notées par addition des notes obtenues pour chacun des critères et sous-critères. La notation sera arrondie à la 2ème décimale supérieure.

Pour chacun des critères et sous-critères, la notation tiendra compte de l'exactitude, la clarté et compréhensibilité des productions et engagements du candidat et le respect des cadres de rendus. Notamment une mauvaise qualité des documents remis peut engendrer la diminution de la note.

Les offres sont classées par ordre décroissant et l'offre la mieux classée est retenue.

A titre indicatif, le barème utilisé pour l'appréciation et la notation des sous-critères techniques sera le suivant :

Très satisfaisant	100% ou 90% de la note du sous-critère
Satisfaisant	80% ou 70% de la note du sous-critère
Moyennement satisfaisant	60% ou 50% de la note du sous-critère
Peu satisfaisant	40% ou 30% de la note du sous-critère
Insatisfaisant	20% ou 10% de la note du sous-critère

## Article 8. NEGOCIATIONS

Conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur ne peut pas négocier avec les soumissionnaires.

L'acheteur pourra demander des précisions sur la teneur des offres reçues.

Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

## Article 9. CONDITIONS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

### TRANSMISSION ELECTRONIQUE UNIQUEMENT :

La transmission des offres se fera uniquement via la plateforme <https://demat-ampa.fr/>.

**La transmission sur support papier n'est pas acceptée.**

Les candidats devront utiliser la plate-forme pour tous leurs échanges avec l'acheteur.

Les plis électroniques se présenteront en fichiers distincts pour les pièces de la candidature et pour les pièces de l'offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée, à l'adresse suivante : SRIA 351, cours de la Libération – 33405 TALENCE CEDEX.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Deux possibilités de signature :

1. Signature manuscrite

La signature scannée des documents est acceptée pour la transmission de l'offre. L'exemplaire manuscrit original sera demandé seulement à l'attribution.

2. Signature électronique

L'acte d'engagement devra être transmis dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences fixées aux articles 1365 à 1367 du Code civil.

Chaque pièce pour laquelle une signature est demandée pourra faire l'objet d'une signature électronique individuelle qui devra être conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<https://cyber.gouv.fr/le-referentiel-general-de-securite-rgs>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## Article 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite

Règlement de Consultation : Lot 12 en appel d'offres ouvert (relance pour sans suite)

**Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux**

351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex | Tél : 05 40 00 83 86

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

de réception des candidatures, une demande écrite par l'intermédiaire du module question/réponse de la plateforme <https://demat-ampa.fr/>.

Une réponse sera alors adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres.

#### **Article 11. VISITE DE SITE**

Il n'est pas prévu de visite de site pour cette consultation.

Pour autant, les candidats peuvent visiter le site de leur propre initiative et en autonomie, sur les heures d'ouverture au public du parc-relais.

#### **Article 12. VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux  
9 rue du Tastet - CS 21490  
33063 BORDEAUX Cedex

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.